

CH_VB 95.5046 vom 20. März 1995

Bundesverwaltung, 1995-03-20, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_95.5046

FR: CH_VB 95.5046 du 20 mars 1995

IT: CH_VB 95.5046 del 20 marzo 1995

Erwägungen

E. 20

mars 1995 der SBB entweder wesentlich teurer oder verfügten über kein aktuelles Serienprodukt Die Bedingungen der SBB waren für alle Hersteller aber gleich. Ergänzend sei darauf verwiesen, dass rund 20 bis 25 Prozent des Auftragsvolumens dennoch auf die Schweiz entfällt, vor allem für die Endmontage durch die Schweizerische Lokomotiv- und Maschinenfabrik in Winterthur. Binder Max (V, ZH): Der Presse konnte man entnehmen, dass die Schweizer Lokomotivindustrie den SBB dieselhydraulische Maschinen angeboten habe. Das habe den SBB nicht gepasst Sie wollten dieselelektrische Fahrzeuge. Hat man der Schweizer Lokomotivindustrie die Chance gegeben, auch diese zu offerieren? Wenn ja, konnte sie diese Maschinen nicht offerieren? Ogi Adolf, Bundesrat: Aufgrund der Informationen, die mir von den SBB zugänglich gemacht wurden, waren, wie bereits ausgeführt, die Bedingungen für alle gleich. Hier hat die schweizerische Industrie nicht gleichwertig offerieren können. Ich werde aber Ihrer Zusatzfrage noch genau nachgehen und Ihnen schriftlich Antwort geben. 95.5055 Frage Seiler Hanspeter Schliessung von Verladestationen für Zuckerrübentransport Question Seiler Hanspeter Transport des betteraves sucrières. Suppression des points de chargement Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 Im Zuge der Rationalisierungsmassnahmen der SBB (Güterverkehr) soll auch der Transport von Zuckerrüben auf der Schiene durch eine massive Reduktion der Verladestationen eingeschränkt bzw. vermehrt auf die Strasse umverlagert werden. 1. Wie viele und welche der bisherigen Stationen werden für Zuckerrübenverlad nicht mehr zur Verfügung stehen? 2. Welche Kostenersparnisse können damit zugunsten der SBB erzielt werden? 3. Gedenken die SBB Massnahmen zu unterstützen, die die Nachteile der von den Rationalisierungsmassnahmen direkt betroffenen Zuckerrübenproduzenten mildern könnten? Texte de la question du 20 mars 1995 Dans la foulée des mesures de rationalisation prises par les CFF (transport des marchandises), il est à présent question de restreindre les transports ferroviaires de betteraves sucrières et de privilégier la route pour ce genre de transports; en effet, le nombre de points de chargement sera réduit massivement 1. Combien de postes ne seront plus disponibles pour le chargement des betteraves sucrières et lesquels seront sup-primés? 2. Combien les CFF pourront-ils économiser grâce à cette mesure? 3. Les CFF ont-ils l'intention de soutenir des actions susceptibles d'atténuer les inconvénients que subiront les producteurs de betteraves sucrières, qui seront directement touchés par ces mesures de rationalisation? Ogi Adolf, Bundesrat: Als Folge des Preisdruckes auf die Zuckerrübenproduzenten werden auch die Schweizerischen Bundesbahnen aufgefordert, günstiger zu produzieren. Dies bedeutet: Konzentration der Verkehrsströme. Es bedeutet: vermehrt Rüben- und Schnitzeltransporte in Ganzzügen. Konzentration bedeutet gleichzeitig: Beschränkung der Verladestationen. Der Optimierungsprozess orientiert sich an den Bedürfnissen der Verfrachter. Die Verhandlungen zwischen der Zuckerindustrie, den Rübenpflanzern und den SBB sind im

Gänge. Darüber haben die SBB dem Fragesteller im Januar ausführlich Bericht erstattet. Zu Ihrer ersten Frage, Herr Seiler Hanspeter: Die Schweizerischen Bundesbahnen erwarten in Kürze eine Liste der aus der Sicht der Zuckerfabriken optimalen Verladezentren. Solange diese unbekannt sind, lässt sich Ihre Frage nicht abschliessen und beantworten. Zu Ihrer zweiten Frage: Folglich und als Konsequenz daraus kann auch die zweite Frage nicht beantwortet werden. Unbestritten bleibt, Herr Seiler, dass im Interesse aller Partner Kostensparnisse zu realisieren sind. Zu Ihrer dritten Frage: Für die Schweizerischen Bundesbahnen ist es selbstverständlich, auch die Produzenten optimal in das neue Konzept einzubinden. Nicht zur Diskussion steht, dass allenfalls Gattbedingte Nachteile für die Produzenten von den Bahnen abzugelten wären.

95.5062 Frage Bär Flughafen Bern-Belpmoos. Einhaltung der Lärmgrenzwerte und der Öffnungszeiten

Question Bär Aéroport de Belpmoos. Respect des normes antibruit et de l'interdiction des vols de nuit

Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 Das EVED hat Anfang der Woche zwei neue Flugverbindungen - nach Frankfurt und Elba - bewilligt. Bereits heute werden aber die Lärmgrenzwerte, wie sie in der Lärmschutzverordnung festgelegt sind, überschritten. Zudem werden die Betriebs- bzw. die Ruhezeiten gemäss Betriebsreglement zunehmend missachtet. Mit welchen Massnahmen gedenkt der Bundesrat die für die lärmgeplagte Bevölkerung unhaltbare Situation zu verbessern und den rechtmässigen Zustand wiederherzustellen?

Texte de la question du 20 mars 1995 Au début de la semaine, le DFTCE a autorisé l'ouverture de deux nouvelles lignes à destination de Francfort et de l'île d'Elbe. Or, aujourd'hui déjà, les valeurs limites fixées par l'ordonnance sur la protection contre le bruit sont dépassées. De plus, les périodes d'interdiction des vols, telles qu'elles sont prévues dans le règlement d'exploitation, sont de moins en moins observées. Quelles mesures le Conseil fédéral compte-t-il prendre en vue de faire respecter les normes en vigueur et d'améliorer cette situation intenable pour la population exposée à ces nuisances?

Ogi Adolf, Bundesrat: Mit der Bewilligung des Linienfluges nach Frankfurt erreicht die tägliche Anzahl der Linienflüge in Bern wieder die gleiche Zahl wie letztes Jahr, nämlich

E. 22

Starts und Landungen. Der Linienflug nach Elba ist eine Saisonverbindung, die nur samstags geflogen wird. Am Wochenende finden ohnehin deutlich weniger Linienflüge als an Werktagen statt. Beide Flüge finden tagsüber statt. Sie tangieren also die Betriebszeiten bzw. die Ruhezeiten nicht. Der Bund tut seit Jahren sein Bestes, um Lärmauswirkungen des Luftverkehrs auf ein Minimum zu reduzieren. Leider lässt es sich nicht vermeiden, dass es hier und dort Probleme gibt und geben wird. Im vorliegenden Fall suchen nicht nur die Bundesbehörden, sondern ebenso der Flugplatzhalter und die Crossair nach gangbaren Lösungen, die aber die guten Verbindungen nicht in Frage stellen.

20. März 1995 N 733 Fragestunde Gute Verbindungen sind eine Voraussetzung für die Zukunft des Wirtschaftsstandortes Bern. Bär Rosmarie (G, BE): Herr Bundesrat, ich glaube Ihnen, dass Sie Ihr Bestes tun. Sie haben aber meine Fragen damit nicht beantwortet. Auch letztes Jahr wurden schon, wie dieses Jahr, die Lärmgrenzwerte überschritten. Das wird auch von Ihrem Departement nicht widerlegt. Die Öffnungszeiten werden vermehrt nicht eingehalten, namentlich abends. Ich möchte Ihre Antwort darüber hören, wie Sie den rechtmässigen Zustand wiederherzustellen gedenken.

Ogi Adolf, Bundesrat: Die Lärmgrenzwerte sind Zielvorgaben. Man weiss, dass diese nicht überall erreicht werden können. Deshalb gibt es in der Lärmschutzverordnung auch Alarmwerte. Wenn ein

Alarmwert überschritten ist, muss der Verursacher Schallschutz bezahlen. Der Flugplatz Bern-Belpmoos überschreitet die Alarmwerte nicht. Die Grenzwerte sind dort überschritten, Frau Bär, wo vor allem die Linienflugzeuge massgebend sind. Die in Bernfürden Linienverkehr eingesetzten Flugzeuge gehören zwar zu den leiseren ihrer Kategorie, aber sie sind immer noch lauter als die meisten Kleinflugzeuge. In bezug auf die Einhaltung der Zeiten ist es so, dass es einen Linienflug gibt, der noch kurz vor 22 Uhr in Bern eintrifft. Es ist dies ein sogenannter Sammelkurs der Crossair, der auf dem Flughafen Basel-Mülhausen mehrere Anschlüsse abwartet.

95.5067 Frage Bortoluzzi Droleg-Initiative Question Bortoluzzi Initiative Droleg Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 Dem Vernehmen nach soll die Droleg-Initiative mit etwa 107 000 Unterschriften eingereicht worden sein.

1. Liegt die Zahl der gültigen Unterschriften vor? 2. Ist die Initiative gültig erklärt worden?

fexfe de la question du 20 mars 1995 L'initiative dite Droleg aurait été déposée munie de 107 000 signatures.

1. Connaît-on le nombre de signatures valables? 2. L'initiative a-t-elle été déclarée recevable?

Couchepin François, chancelier de la Confédération: 1. L'initiative populaire «pour une politique raisonnable en matière de drogue» a été déposée à la Chancellerie fédérale le 9 novembre 1994. Elle a recueilli 107 714 signatures valables, selon les informations qui viennent de m'arriver. Le résultat officiel sera publié durant le mois de mars encore.

2. Vous me permettrez de préciser que la décision de la Chancellerie fédérale ne porte que sur l'aboutissement de l'initiative populaire, et non pas sur sa validité, cette dernière ne pouvant être constatée que par les Chambres fédérales elles-mêmes.

95.5041 Frage Pidoux Zusätzliche Heroinimporte durch den Bund Question Pidoux Importation complémentaire d'héroïne par la Confédération Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 Frankreich war bereit, dem Bundesamt für Gesundheitswesen für seine Versuche mit der Drogenabgabe Heroin zu liefern.

1. Kann der Bundesrat uns erklären, warum unser Nachbarland diese legalen Lieferungen abgebrochen hat? 2. Woher wird die Schweiz nun das staatliche Heroin beziehen und zu welchem Preis?

Texte de la question du 20 mars 1995 La France avait accepté de fournir de l'héroïne à l'Office fédéral de la santé publique pour ses expérimentations sur les drogués.

1. Le Conseil fédéral peut-il nous indiquer pour quelles raisons notre voisine a interrompu ses fournitures légales? 2. Quel sera le prochain fournisseur à la Suisse de l'héroïne étatique? et à quel prix?

Dreifuss Ruth, conseillère fédérale: 1. La France avait autorisé une entreprise française à exporter de l'héroïne vers la Suisse. Le 30 novembre de l'année dernière, un entretien a eu lieu à ce sujet entre M^{me} Simone Veil, ministre des affaires sociales, de la santé et de la Ville, et la cheffe du Département fédéral de l'intérieur. A cette occasion, il est apparu que l'autorisation n'avait pas été renouvelée pour des motifs liés au débat interne à la France sur la politique en matière de drogue.

2. Pour des motifs de sécurité, le Conseil fédéral ne veut pas fournir d'indications sur les fournisseurs, ni sur les voies de livraison, ni sur les endroits où l'héroïne est traitée et stockée. Il peut cependant affirmer que l'approvisionnement en héroïne destinée aux essais est assuré. Les prix de l'héroïne pratiqués par les fournisseurs agréés sont approximativement les mêmes dans le monde entier. Un gramme d'héroïne brute coûte aujourd'hui environ 6 francs.

Pidoux Philippe (R, VD): Quand on n'est pas très fier de quelque chose, on n'aime pas en parler, n'est-ce pas, Madame la représentante du Conseil fédéral. Est-ce parce qu'on n'est pas très fier de cette politique qu'on n'ose pas dire publiquement qui nous livre l'héroïne pour faire de tels essais?

Dreifuss Ruth, conseillère fédérale: Certainement pas, il y a beaucoup d'activités de l'Etat dont nous sommes très fiers, mais que nous cachons.

Heure des questions 734 N 20 mars 1995 95.5058 Frage Maurer Ärztliche Verschreibung von Betäubungsmitteln. Abgabe von Kokain Question Maurer Prescription médicale de stupéfiants. Applicabilité à la cocaïne Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 Gemäss Grundidee des Versuchsprojektes sollen den Schwerstabhängigen die Betäubungsmittel abgegeben werden, die die Süchtigen brauchen. Andererseits heisst es im kürzlich erschienenen INCB-Bericht, dass dieses Uno-Kontrollorgan grosse Besorgnis über die geplante Verwendung von Kokain in den Schweizer Versuchsprojekten hat 1. Ist innerhalb der dreijährigen, im Januar 1994 angelaufenen Versuche mit ärztlicher Betäubungsmittelabgabe bereits Kokain in irgendeiner Form verschrieben worden, oder ab welchem Zeitpunkt ist eine Kokainabgabe vorgesehen? 2. Stimmt die Befürchtung des INCB, dass eine Verwendung von Kokain die Auswertung der Studie behindert und dass dies auch das Unbehagen der internationalen Staatengemeinschaft vergrössern könnte?

Texte de la question du 20 mars 1995 L'idée de base du projet pilote consiste à distribuer des stupéfiants aux personnes sérieusement dépendantes. Or, un récent rapport de l'Organe international de contrôle de stupéfiants (OICS) de l'ONU a émis de sérieuses réserves quant à l'inclusion de la cocaïne dans ce projet 1. L'essai de prescription médicale de stupéfiants quia débuté en janvier 1994 et doit durer trois ans a-t-il déjà comporté la remise de cocaïne? Sinon à partir de quand une telle mesure est-elle prévue? 2. La crainte émise par l'OICS, à savoir que la remise de cocaïne risque de gêner l'évaluation de l'essai et de renforcer l'inquiétude manifestée par la communauté internationale, est-elle justifiée?

Dreifuss Ruth, conseillère fédérale: 1. Une expérience de distribution de cigarettes de cocaïne a été effectuée pendant trois semaines à Zurich, avec seize personnes. Cette étude est terminée et il n'est pas prévu d'en entreprendre d'autres de ce genre. 2. La deuxième question suscite la réponse suivante: non, le dispositif de la recherche permettrait en principe l'utilisation de la cocaïne, sans que cela ne porte préjudice au résultat de l'étude. Mais comme déjà mentionné, il n'est pas prévu d'entreprendre d'autres études avec de la cocaïne. Les craintes de l'Organe international de contrôle des stupéfiants sont ainsi prises en considération. 95.5047 Frage Gobet Kosten der Drogensucht Question Gobet Coût de la toxicomanie en Suisse Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 Laut einem Uno-Bericht über die Drogensucht betragen die jährlichen Kosten dieser Plage in der Schweiz zwischen 1 und 2,7 Milliarden Franken. 1. Verfügt der Bund über präzisere Schätzungen? Falls ja, auf wieviel belaufen sich diese Kosten? 2. Aufweichen Faktoren beruhen diese Schätzungen?

Texte de la question du 20 mars 1995 Selon un rapport de l'ONU sur la toxicomanie, le coût de ce fléau, en Suisse, se situerait annuellement dans une fourchette de 1 à 2,7 milliards de francs. 1. La Confédération dispose-t-elle d'estimations plus précises? Si oui, à combien s'élèvent-elles? 2. Quels éléments sont-ils pris en compte dans ces estimations?

Dreifuss Ruth, conseillère fédérale: 1. L'estimation citée de 1 à 2,7 milliards se rapporte au chiffre d'affaires du marché de la drogue en Suisse, mais je signale que ces chiffres ne figurent pas dans le rapport de l'Organe international de contrôle des stupéfiants. Une publication récente de l'Office fédéral de la statistique estime ce chiffre d'affaires à 1,1 milliard de francs suisses. Je fais référence ici au document publié par l'Office fédéral de la statistique «Consommation et trafic de drogue. Les coûts de la répression», 1995, page 12. 2. Le calcul des coûts sociaux et économiques de la toxicomanie a fait l'objet de deux études récentes sur mandat de la Confédération ainsi que d'une analyse partielle par l'Office fédéral de la statistique. Les estimations varient très fortement entre les trois études, allant de 486 millions de francs à 4,66 milliards de francs. Cette divergence tient à la difficulté de mesurer précisément les coûts directs et les coûts indirects des problèmes liés à la drogue.

Les différences tiennent aux différentes méthodes retenues et aux nombreux aspects du problème qui doivent être pris en considération (coûts directs et indirects). Dans la plupart des cas, les coûts directs de la ré- pression sont plus élevés que ceux de la prise en charge médi- cosociale et des coûts de prévention. 95.5059 Frage Verterli Ärztliche Verschreibung von Betäubungsmitteln. Erhöhung der Patientenzahl Question Verterli Prescription médicale de stupéfiants. Augmentation du nombre des bénéficiaires Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 In der neuesten Pressemitteilung «Bundesrat bewilligt Anpas- sung des Versuchsplans» heisst es, dass in einem «ersten Schritt die Anzahl der Heroinplätze von 250 auf 500 erhöht wer- den kann». Weiter heisst es darin, dass für das Frühjahr 1995 eine zweite Änderung des Gesamtversuchsplans mit Einbe- zug neuer Städte und Kantone und eine «damit verbundene Erhöhung der Patientenzahl» vorgesehen werden. 1. Um wie viele Patienten soll dadurch im Frühjahr der Versuch nochmals erhöht werden?

20. März 1995 N 735 Fragestunde 2. Sind diese etappenweisen Erhöhungen mit der Wissen- schaftlichkeit der Versuche vereinbar? 3. Können innerhalb der dreijährigen Versuchsphase belie- bige Mutationen vorgenommen werden? 4. Der wissenschaftliche Versuch soll von Januar 1994 bis Ende 1996 dauern. Bleiben Probanden, die im Frühjahr 1995 neu einbezogen werden, lediglich anderthalb Jahre im Pro- gramm - oder ist vorgesehen, diesen gespritztes Heroin auch nach 1996 zu verschreiben? Texte de la question du 20 mars 1995 Dans un récent communiqué du Conseil fédéral concernant l'adaptation du plan de recherche, il est question de porter le nombre de places de prescription d'héroïne de 250 à 500. Une autre modification envisagée pour le printemps 1995 consiste- rait à étendre le programme à d'autres villes et cantons afin d'augmenter le nombre de patients traités. 1. Quelle serait la nouvelle augmentation du nombre de pa- tients liée à cette extension? 2. Ces augmentations par étapes sont-elles compatibles avec le caractère scientifique de l'essai? 3. Est-il légitime d'effectuer autant de changements pendant les trois ans qu'il doit durer? 4. La durée prévue de l'essai va de janvier 1994 à fin 1996. Les nouveaux patients inclus dans le programme à partir du prin- temps 1995 n'en bénéficieront-ils dès lors que pendant un an et demi, ou prévoit-on de poursuivre les injections d'héroïne après 1996? Dreifuss Ruth, conseillère fédérale: Je vous réponds en trois points. 1. La décision quant aune éventuelle extension des essais ap- partient au Conseil fédéral. Celui-ci se prononcera sur la base des sujets de recherche qui lui seront soumis. Un projet est en préparation dans lequel il est envisagé d'augmenter de 300 le nombre de places de traitement à l'héroïne, de 100 celles de traitement à la morphine, et de 100 également celles de traite- ment à la méthadone. L'état actuel, comme vous le savez, est de 500 places pour l'héroïne, 100 pour la morphine et 100 pou r la méthadone. 2. Les modifications apportées à un plan d'essais en cours ne sont pas chose rare. Ces modifications sont liées au caractère scientifique des essais. Il n'est pas prévu d'autres modifika- tions à la conception générale de ceux-ci. 3. Les essais dureront jusqu'à la fin de 1996. Les personnes qui commenceront les traitements au printemps 1995 ne resteront effectivement qu'une année et demie dans le programme. 95.5060 Frage Verterli Ärztliche Verschreibung von Betäubungsmitteln. Änderung des Versuchsplanes Question Vetterli Prescription médicale de stupéfiants. Modification du plan général des essais Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 In der Pressemitteilung des Bundesrates betreffend Anpas- sung des Versuchsplanes wird über die beschlossenen Ände- rungen des Versuchsprojektes informiert. Darin ist u. a zu le- sen, dass bei der Verschreibung von Heroin während des er- sten Jahres keine nennenswerten Schwierigkeiten auftraten, dass «Verelendete und Schwerstabhängige für den Einstieg in eine Therapie motiviert werden konnten». 1. Wie

viele Probanden haben eine echte Therapie angefangen? Wie viele sind im ersten Versuchsjahr aus der Therapie, wie viele ganz aus dem Projekt ausgestiegen? 2. Werden die Süchtigen, denen ärztlich kontrolliert Heroin abgegeben wird, wissenschaftlich kontrolliert, ob, was für und wie viele andere Drogen sie allenfalls nebenbei noch konsumieren? 3. Kann bei solchen Kontrollen überhaupt zwischen dem ärztlich abgegebenen Versuchsheroïn und dem allenfalls nebenbei konsumierten «Gassenheroin» unterschieden werden? Ist die gesamthafte Konsummenge eruierbar? Texte de /a question du 20 mars 1995 Dans son récent communiqué concernant l'adaptation du plan de recherche, le Conseil fédéral annonce certaines modifications. On peut aussi y lire qu'aucune difficulté majeure n'a surgi en ce qui concerne la distribution d'héroïne au cours de la première année et que les «personnes clocharisées et sérieusement dépendantes» ont pu être motivées pour être intégrées dans un programme de prescription. 1. Combien de participants ont-ils commencé une véritable thérapie? Combien d'entre eux ont-ils cessé le traitement durant la première année ou abandonné définitivement le programme? 2. Les toxicomanes auxquels on administre de l'héroïne sous contrôle médical sont-ils suivis scientifiquement pour savoir s'ils consomment d'autres drogues, et le cas échéant lesquelles et en quelle quantité? 3. Ce suivi permet-il de distinguer entre l'héroïne administrée sous contrôle médical et celle qui serait achetée dans la rue? Est-il possible de déterminer la consommation totale? Dreifuss Ruth, conseillère fédérale: 1. Tous les participants ont commencé une thérapie. Le suivi médical et psychosocial fait partie intégrante des essais scientifiques de prescription de stupéfiant sous contrôle médical. A la fin de février 1995, 20 pour cent des participants étaient sortis des essais, c'est-à-dire 82 sur 406. 2. Les participants sont soumis à des contrôles réguliers d'urine. Lors des entretiens qu'ils ont avec les travailleurs sociaux et les thérapeutes, ils sont également interrogés sur leur consommation de drogue. 3. Les contrôles d'urine ne permettent pas de déterminer si l'héroïne consommée est celle dispensée dans les essais ou de l'héroïne provenant d'ailleurs. Le contrôle de leur consommation d'autres drogues se fait donc plutôt dans le cadre de la prise en charge médicosociale. Vetterli Werner (V, ZH): Ich bin nicht zufrieden mit dieser Antwort Heisst das, dass «wissenschaftlich» für Sie bedeutet, dass es keine Rolle spielt, wieviel Heroin oder wie viele andere Drogen zusätzlich konsumiert werden? Ist es richtig, dass Sie da auf die Befragung der Süchtigen abstellen, genau gleich, wie Sie offenbar gemäss der Beantwortung einer früheren Frage von mir - nur auf die Befragung der Süchtigen, der Leute im Versuchsprogramm, in bezug auf ihr kriminelles Verhalten abstellen? Wenn Sie Wissenschaftlichkeit ins Zentrum stellen, müssen Sie doch genau wissen, wieviel Heroin und wie viele andere Drogen sich diese Süchtigen zusätzlich selbst beschaffen, sonst ist die Wissenschaftlichkeit meiner Meinung nach in Frage gestellt, und ich stelle fest, vielleicht ist das auch Ihre Meinung. Dreifuss Ruth, conseillère fédérale: La question que vous avez posée est: quelles sont les méthodes qui nous permettent de savoir s'il y a consommation d'héroïne en dehors de l'héroïne prescrite dans le cadre des essais? La réponse que je suis obligée de vous donner est que les méthodes physiologiques de contrôle, c'est-à-dire le contrôle de l'urine, ne permet pas de distinguer entre l'héroïne reçue dans le cadre de l'essai et celle qui pourrait être consommée après avoir été achetée ailleurs. Il est clair que c'est dans le cadre non pas d'interrogatoires, mais de ce processus régulier de suivi des patients soumis à expérience que l'on essaie d'approcher cette réalité, qui est de savoir s'il y a une autre consommation à côté de celle des essais.

Heure des questions 736 N 20 mars 1995 95.5066 Frage Bortoluzzi Ärztlich kontrollierte Heroinabgabe. Versuchsdauer Question Bortoluzzi Distribution d'héroïne sous contrôle

médical. Durée de l'essai Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 Das Versuchsprojekt mit ärztlicher Verschreibung und Abgabe von Heroin soll bekanntlich von Januar 1994 bis Ende 1996 dauern. In der kürzlich veröffentlichten Pressemitteilung des EDI wird über die Anpassung respektive die Erhöhung der Patientenzahl berichtet Über Änderungen der Versuchsdauer wurde nichts vermerkt 1. Wird - trotz verschiedentlicher Erhöhung der Probandenzahl - der Versuch per Ende 1996 abgeschlossen, oder ist geplant, die Versuchsphase zu verlängern? 2. Wenn die wissenschaftlichen Versuchsergebnisse negativ ausfallen sollten, was geschieht dann? Gibt man den Süchtigen weiterhin Heroin ab, oder überlässt man die Patienten, deren Krankheit man drei Jahre lang erhalten hat, ihrem Schicksal? Texte de la question du 20 mars 1995 L'essai de prescription médicale d'héroïne doit s'étendre de janvier 1994 à fin 1996. Le récent communiqué du DFI fait état de la modification ou de l'augmentation du nombre de patients. Rien n'y figure quant à une éventuelle prolongation de la durée de l'essai. 1. Prévoit-on de mettre fin à l'essai à la fin de 1996 malgré l'augmentation du nombre de patients ou envisage-t-on d'en étendre la durée? 2. Que fera-t-on si l'essai donne des résultats négatifs? Continuera-t-on à administrer de l'héroïne aux toxicomanes ou abandonnera-t-on à leur sort les patients dont on a entretenu la maladie? Dreifuss Ruth, conseillère fédérale: 1. Les essais s'achèveront à la fin de 1996. Le Conseil fédéral fera alors procéder à une évaluation scientifique des résultats de ces essais et se livrera à une évaluation de la politique fédérale en matière de drogue. 2. A la fin des essais - c'est une condition imposée par le plan d'essais -, d'autres possibilités thérapeutiques doivent être offertes aux participants, que ce soit par des programmes à la méthadone par voie orale, des programmes axés directement sur l'abstinence, d'autres formes de prise en charge thérapeutique. L'évaluation des essais sera déterminante à cet égard. La participation aux essais est volontaire. Les patients savent qu'il s'agit d'une expérimentation limitée dans le temps. Le suivi thérapeutique ultérieur est donc assuré dans chaque cas. Il s'agit d'ailleurs d'une condition posée par la Commission d'éthique suprarégionale de l'Académie suisse des sciences médicales, lors de son approbation des essais. 95.5073 Frage Sandoz Drogenpolitik. Heroinabgabe Question Sandoz Politique de la drogue. Distribution d'héroïne Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 Anlässlich der Drogendebatte im Nationalrat vom 6. Oktober 1994 hat Bundesrätin Dreifuss an das Ziel der Heroinabgabeveruche erinnert: Es ist dies der «Erfolg der Therapie als Schritt auf dem Weg zur Drogenabstinenz» (Art 9 Abs. 1 der Verordnung über die Förderung der wissenschaftlichen Begleitforschung zur Drogenprävention und Verbesserung der Lebensbedingungen Drogenabhängiger). Weil in der Fragestunde vom 13. März 1995 viele Antworten missverständlich ausfielen, stelle ich folgende Frage: Ist die Abstinenz noch immer das Ziel der Heroinabgabeveruche? Texte de la question du 20 mars 1995 Le 6 octobre 1994, lors du débat sur la drogue au Conseil national, Mme Dreifuss, conseillère fédérale, a rappelé que, selon l'article 9 alinéa 1er de l'ordonnance sur l'évaluation de projets visant à prévenir la toxicomanie et à améliorer les conditions de vie des toxicomanes, «ces essais auront pour but de mesurer le succès d'un traitement en tant qu'étape vers l'abstinence». Vu l'ambiguïté des réponses à certaines questions du lundi 13 mars 1995, je pose la question suivante: L'abstinence est-elle bien toujours le but poursuivi par les essais de distribution d'héroïne? Dreifuss Ruth, conseillère fédérale: Oui, l'abstinence est l'objectif à long terme des essais scientifiques de prescription des stupéfiants sous contrôle médical. Il s'agit d'une tentative d'amener des personnes très dépendantes et très marginalisées dans un processus de traitement médico-psycho-social dont le but final est l'abstinence. Cela est prescrit par l'ordonnance du Conseil fédéral qui régit ces essais. Sandoz Suzette (L, VD):

Merci, Madame la Conseillère fédérale, d'avoir si clairement rappelé que le but poursuivi c'est l'abstinence. Je vous demanderai si vous êtes prête à rappeler ce but ou à le faire rappeler avec précision chaque fois qu'il est question de cette expérience officielle. Dreifuss Ruth, conseillère fédérale: Il est difficile de prendre un tel engagement avec cette insistance sur les mots «chaque fois», mais il est clair que c'est la volonté du Conseil fédéral, cela correspond au contenu de l'ordonnance et c'est l'objectif de ces essais; lorsque nous en parlons, nous mettons en évidence cet objectif.

20. März 1995 737 Fragestunde 95.5074 Frage Aubry Uno-Studie über die Drogensucht. Zunahme der Sterbefälle Question Aubry ONU. Etude sur la toxicomanie. Accroissement des décès Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 In einer Studie über die Drogensucht hat die Betäubungsmittelkommission der Uno nicht nur die Kosten, sondern ebenso die Zunahme der Sterbefälle angeprangert Gemäss einer Untersuchung haben sich in der Schweiz die Sterbefälle zwischen 1980 und den frühen neunziger Jahren verdreifacht Dies gilt auch für Belgien und Frankreich. Ein einziges Land verzeichnet zwischen 1989 und 1992 einen Rückgang. Es sind dies die USA, die eine Repressions- und Abschreckungspolitik betreiben. Man weiss, dass die Sterbefälle bei Drogenabhängigen in den letzten Monaten weiter zugenommen haben. Wird das BAG die entsprechenden Angaben für die Jahre 1991-1994 vervollständigen? Texte de la question du 20 mars 1995 Lors d'une étude sur la toxicomanie, la Commission des stupéfiants de l'ONU a dénoncé non seulement les coûts, mais aussi l'accroissement des décès. Il est écrit que, comme pour la Belgique et la France, les décès ont triplé en Suisse selon une étude depuis 1980 au début des années nonante. Un seul pays a enregistré un recul entre 1989 et 1992, ce sont les USA qui emploient des méthodes répressives et dissuasives. Lorsqu'on sait que la mortalité a encore augmenté chez les toxicomanes les derniers mois, l'OFSP veut-il compléter les données sur la mortalité des toxicomanes en 1991, 1992, 1993 et 1994? Dreifuss Ruth, conseillère fédérale: Les données concernant la mortalité en relation avec la toxicomanie sont réunies chaque année par l'Office fédéral de la police. L'évolution au cours des dernières années est la suivante: en 1987, 196 cas; en 1988, 205; en 1989, 248; en 1990, 280; en 1991, 405; en 1992, 419; en 1993, 354. Pour 1994, le nombre n'est pas encore officiellement à disposition. Il devrait être d'environ 400 cas. On assiste donc en Suisse à une stabilisation des décès survenus au cours des quatre dernières années, mais -je l'ajoute également - à une augmentation catastrophique pour les années 1987 à 1991. Aubry Geneviève (R, BE): Je vous remercie de la précision de votre réponse. Ne pensez-vous pas qu'en insistant sur la prévention on puisse diminuer le nombre des décès? Parce que le fait de seulement parler des programmes de distribution de drogue n'est plus suffisant Ce sont déjà des toxicomanes qui sont atteints. Mais la prévention me semble un chapitre capital dans ce que nous devons faire contre la drogue. Dreifuss Ruth, conseillère fédérale: Le Conseil fédéral partage certainement avec moi totalement l'opinion exprimée par MTM Aubry. C'est par la prévention et la thérapie que nous devons agir. Je la remercie de relativiser dans ce sens-là aussi la discussion sur les essais actuellement pratiqués dans ce domaine, qui ne sont vraiment qu'un élément, je dirai même presque marginal, de notre politique, et quant à ses effets et quant au nombre de personnes touchées.. 49-N 95.5079 Frage Schweingruber Schweizerische Drogenpolitik und Aussenpolitik Question Schweingruber Politique suisse de la drogue et concepts de politique extérieure Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 Ich erinnere daran, dass - die Aussenpolitik der Schweiz in den neunziger Jahren wesentlich auf den Leitmotiven der Mitwirkung und Mitentscheidung mit den ausländischen Staaten aufbaut; - sich der Bund in Sachen Drogenpolitik

dennoch - ohne ir- gendeine politische Legitimation und trotz der einschlägigen katastrophalen Erfahrungen - weiterhin für den Alleingang entscheidet, indem er sich auf Lösungen und Methoden fest- legt, die im Ausland klar und deutlich missbilligt werden; - die Schweiz damit Gefahr läuft, sich noch ein wenig mehr zu isolieren, obwohl sich dies gerade jetzt als für ihre Zukunft be- sonders ungünstig erweist Angesichts dessen frage ich den Bundesrat, ob er jetzt nicht bereit ist, seine Drogenpolitik von Grund auf zu revidieren und sie namentlich der Politik der Mehrheit der zivilisierten Natio- nen anzupassen. Texte de la question du 20 mars 1995 Considérant que - la politique extérieure de la Suisse dans les années nonante est essentiellement fondée sur les concepts de coopération et de codécision avec les pays étrangers, - nonobstant cela, la Confédération, sans aucune légitimité politique et malgré des expériences catastrophiques en la ma- tière, continue à vouloir se singulariser en matière de politique de la drogue en persistant à opter pour des solutions et métho- des fortement et clairement désapprouvées à l'extérieur de nos frontières, - ce faisant la Suisse risque de se marginaliser un peu plus à un moment où cela s'avère être particulièrement inopportun pour son avenir, le Conseil fédéral n'est-il pas maintenant prêt à revoir fonda- mentalement sa politique de la drogue afin de l'adapter en par- ticulier à la politique menée dans la plupart des pays formant le concert des nations civilisées? Dreifuss Ruth, conseillère fédérale: Le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe a adopté en février 1994 une résolution qui préconise une stratégie de lutte contre la drogue, consti- tuée des quatre volets: prévention, thérapie, réduction des ris- ques et répression. Cette stratégie correspond à celle du Conseil fédéral. On ne saurait dès lors affirmer que la politique suisse en matière de drogue s'écarte fondamentalement de celle des pays voisins. Schweingruber Alain (R, JU): Je vous remercie de cette ré- ponse qui, à mon avis, n'est que partielle. J'ai posé la question, dans mon intervention, de savoir si la Suisse n'allait pas simplement s'adapter à la politique des au- tres pays qui nous entourent Et je pense que le Groupe Pom- pidou n'est pas représentatif de la politique de la drogue me- née par la plupart des pays étrangers. Cela ne correspond en particulier pas à la politique américaine. Quand je disais que notre politique extérieure était contraire à celle que nous menons sur le plan interne, j'entendais par là évidemment que le Groupe Pompidou n'était pas une ré- férence. Si notre politique n'est que cette référence-là, je pense qu'il n'a pas été répondu totalement à ma question : la Suisse n'entend- elle pas simplement s'adapter à la politique de la quasi-totalité des nations civilisées, s'agissant de la politique de la drogue?

Heure des questions 738 N 20 mars 1995 Dreifuss Ruth, conseillère fédérale: J'aimerais rappeler que le Groupe Pompidou est l'organe technique du Conseil de l'Eu- rope dans ce domaine, donc ce n'est pas du tout un groupe partisan, mais un groupe d'experts qui reflète les préoccupa- tions des pays membres du Conseil de l'Europe. J'insiste sur le fait que ces quatre piliers d'une politique se retrouvent partout, même s'il est clair que le contenu de cha- cun de ces piliers n'est pas exactement le même pour tous les pays. Mais l'importance en particulier de la réduction des ris- ques est un élément qui a été également souligné par le Groupe Pompidou. J'ajoute à cette réponse aussi le fait que nous ne nous margi- nalisons pas du tout par rapport à la communauté internatio- nale. Nos relations avec l'Organe international de contrôle des stupéfiants de l'Organisation des Nations Unies sont une réa- lité. Vous aurez l'occasion après-demain de discuter dans cette salle de la ratification de deux conventions dans ce ca- dre, et le Conseil fédéral vous propose cette ratification. Nous participons par ailleurs aux efforts de l'Organisation mondiale de la santé de définition d'une politique de santé pu- blique dans ce domaine. Nous n'avons donc pas le sentiment d'un isolement de la Suisse. En pratiquant les essais de pres- cription d'héroïne, nous mettons à la

disposition de la communauté internationale les résultats d'une expérimentation qui n'est pas sans susciter du scepticisme chez certains, mais qui suscite également de l'intérêt

95.5052 Frage Keller Rudolf Eidgenössisches Skandalmuseum in Schwyz? Question Keller Rudolf Musée controversé à Schwyz? Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 Das Museum «Forum für Schweizer Geschichte» soll am 9. Juni 1995 in Schwyz eröffnet werden. Der Bau dieses schweizerischen 15-Millionen-Franken-Museums soll durch verschwenderischen Umgang mit dem Kredit, Nachlässigkeit und Dilettantismus, Mangel an Sorgfalt bei der Auswahl von Mitarbeitern usw. gekennzeichnet sein. Ich frage deshalb den Bundesrat: 1. Stimmen diese Aussagen? Wenn ja, was für grobfahrlässige Nachlässigkeiten wurden begangen, und welche Personen sind für diesen schludrigen Umgang mit Steuergeldern verantwortlich? 2. Warum ist der vorhandene interne Untersuchungsbericht bisher verschwiegen worden? Ist er nun öffentlich zugänglich, und was für Konsequenzen wurden daraus gezogen? Texte de la question du 20 mars 1995 Le Forum de l'histoire suisse ouvrira ses portes à Schwyz le 9 juin 1995. Certains critiquent le dilettantisme et le laisser-aller qui ont entouré la création de ce musée. On parle aussi de gaspillage de crédits et de manque de rigueur dans la sélection du personnel. Or, ce musée de dimension nationale a coûté 15 millions de francs. Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes: 1. Ces critiques sont-elles fondées? Dans l'affirmative, quelles négligences graves ont été commises et quelles personnes sont responsables de ce que je considère comme une dilapidation de l'argent des contribuables? 2. Pourquoi a-t-on dissimulé, jusqu'à présent, l'existence du rapport d'études interne établi au sujet de ce musée? Ce rapport est-il désormais rendu public et quelles conséquences en ont été tirées?

95.5061 Frage Steinemann Was kann sich das Bundesamt für Kultur alles leisten? Question Steinemann Office fédéral de la culture. Gabegie Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 In der «Rundschau» vom 15. März 1995 wurde über das Museum für Schweizer Geschichte in Schwyz berichtet-welches im Rahmen der 700-Jahr-Feier der Eidgenossenschaft beschlossen wurde - und dieses als totaler Reinfluss beurteilt Während der Planung wurden mehrmals zuständige Personen ausgewechselt, was nebst unmöglichen Zuständen aller Art auch zu einem finanziellen Desaster führen wird. 1. Wer ist konkret für die unhaltbaren Zustände verantwortlich? 2. Hat sparsames Haushalten mit Steuergeldern für das Bundesamt für Kultur keine Gültigkeit? Texte de la question du 20 mars 1995 Dans rémission «Rundschau» du 15 mars 1995, le Forum de l'histoire suisse de Schwyz - érigé pour le 700e anniversaire de la Confédération - a été qualifié de fiasco total. Lors de la planification, les responsables ont été remplacés plusieurs fois, ce qui a mené à des situations impossibles et entraînera un désastre financier. 1. Qui est concrètement responsable de cette situation inadmissible? 2. Le principe selon lequel les fonds prélevés dans la poche des contribuables doivent être employés avec économie n'est-il pas valable pour l'Office fédéral de la culture?

95.5069 Frage Borer Roland Neues Museum für Schweizer Geschichte Question Borer Roland Forum de l'histoire suisse. Dysfonctionnements Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 Nach Medienberichten sind im Zusammenhang mit der Schaffung des neuen Museums für Schweizer Geschichte in der Innerschweiz verschiedenste Probleme entstanden. So wurden unter anderem gravierende Konstruktionsmängel beim Bau, Fehlleistungen im gestalterischen Bereich sowie eine massive und unnütze Verschleuderung von Steuergeldern erwähnt Gegenüber dem Schweizer Fernsehen DRS bezeichnete der Sprecher des Bundesamtes für Kultur, Herr Hans Rudolf Dörig, den gesamten Fall als «zuwenig sorgfältig überdacht». Erwähnt wurden in diesem Bericht im weiteren Führungsschwächen bei der Projektleitung. Ich bitte um die

Beantwortung folgender Fragen: Sind Ihnen die geschilderten Probleme bekannt? Um welchen Betrag geht es bei der Schaffung des erwähnten Museums? Welche organisatorischen und personellen Konsequenzen werden aufgrund der nachweislich vorhandenen Mängel gezogen? Texte de la question du 20 mars 1995 D'après les médias, la création du Forum de l'histoire suisse de Schwytz s'accompagne de divers problèmes. On parle, par exemple, de défauts graves de construction, de lacunes dans l'aménagement et d'une dilapidation des fonds publics. M. Hans Rudolf Dörig, qui représentait l'Office fédéral de la culture, a déclaré à la chaîne de télévision DRS que l'af-

20. März 1995 N 739 Fragestunde faire avait été bâclée. En outre, des lacunes dans la direction du projet ont été évoquées lors de cette même émission. Les problèmes cités vous sont-ils connus? Quel est le montant en jeu dans la création du Forum de l'histoire suisse? Quelles conséquences en a-t-on tirées sur les plans de l'organisation et des personnes impliquées? Dreifuss Ruth, conseillère fédérale: Le Conseil fédéral m'a chargé de répondre en une fois aux questions de MM. Keller Rudolf, Steinemann et Borer Roland. Il s'agit donc d'une réponse collective à ces trois questions. Les problèmes qui se sont posés dans la première phase de réalisation du projet sont connus du Département fédéral de l'intérieur, c'est pourquoi des mesures ont dû être prises pour que le projet puisse être mené à bien, conformément aux objectifs fixés. Les données architecturales du projet, à savoir créer un musée dans un bâtiment historique, ont occasionné de très importantes difficultés de réalisation. Les problèmes constatés jusqu'au moment où la direction de l'Office fédéral de la culture a nommé une nouvelle direction de projet en automne 1993, s'expliquent d'abord par le fait que les compétences n'ont pas été suffisamment définies et que certains points touchant à la conception globale du projet sont restés ouverts. Il n'y a donc eu, en l'occurrence, ni négligence grossière ni dilapidation de fonds publics. Le document mentionné dans l'émission «Rundschau», diffusé le 15 mars sur la chaîne alémanique DRS, n'est pas un rapport d'enquête, mais un document de travail à usage interne, datant de 1993 et dont le but était de dresser un état des lieux et de mettre en lumière les problèmes. Le document étant interne, il n'est pas destiné à être rendu public. L'enquête administrative, ordonnée par le Département fédéral de l'intérieur, portait, elle, sur la période antérieure à 1993. Le document dont il est question ici a été élaboré par les nouveaux responsables du projet pour permettre de prendre les mesures qui s'imposaient. La direction du projet a agi sur mandat de la Commission de projets qui est le maître de l'ouvrage. Cette dernière s'est ensuite appuyée sur ce document de travail pour introduire, le 1^{er} janvier 1994, une série de mesures définissant en particulier clairement les responsabilités et les compétences de chacun, garantissant ainsi que le projet soit mené à bien, conformément aux objectifs fixés. Concernant les coûts, le crédit d'ouvrage de 14,948 millions de francs a été respecté. Un montant supplémentaire de 407 300 francs a été soumis au Parlement et voté dans le budget 1995. Ce supplément ne résulte toutefois pas des difficultés susmentionnées, mais de retards dans la réalisation du projet, occasionnés par des oppositions contre la transformation du bâtiment. Ces oppositions ont entraîné des collisions de délais avec d'autres grands projets du Musée national suisse - Frangins d'un côté, le parcours à travers l'histoire culturelle de l'autre - qui ont obligé le Musée national suisse à faire appel à davantage de spécialistes externes. Consciente de son devoir de diligence, la Commission de projets a tout entrepris pour engager les ressources disponibles, de manière à éviter d'autres dépassements de crédit. Le projet sera achevé comme prévu. Pour plus d'information, le Conseil fédéral renvoie à la réponse qu'il donnera à l'interpellation Iten Joseph du 13 décembre 1994. Borer Roland (A, SO): Ich

danke Ihnen für die Beantwortung der Frage. Mich interessiert jetzt aber konkret die Aussage von Herrn Dörig, dass das Projekt «zuwenig sorgfältig überdacht» sei. Stammt dieses Zitat von 1993, oder ist es ein aktuelles Zitat? Eine weitere Bemerkung: Wenn es um eine Summe von 14,5 Millionen Franken geht, dann erwarte ich zumindest, weil es um Steuergelder geht, dass seriös und durchdacht geplant wird. So geht es meines Erachtens nicht! Steinemann Walter (A, SG): Sie haben von Fehlern in einer ersten Phase gesprochen. Ich glaube jedoch, dass auch in der Schlussphase solche aufgetaucht sind, die noch gar nicht in der Rechnung erscheinen können. Ich erinnere da an die - schwarz in schwarz in schwarz - Wände, Böden und Decken in einem Museum. Das kann überhaupt nicht funktionieren. Auch das wird verändert werden müssen und weitere Kosten verursachen. Darum kann ich mir nicht vorstellen, dass diese Zusatzkosten den Nachtragskredit von etwa 400 000 Franken nicht nochmals überschreiten werden. Es wird noch weitere Kosten geben, und ich frage mich, wer die Verantwortung dafür trägt und ob die, die das verbrochen haben, auch das volle Honorar beziehen können. Keller Rudolf (D, BL): Frau Bundesrätin, ich habe in Punkt 1 gefragt, welche Personen für diesen schludrigen Umgang mit Steuergeldern verantwortlich seien, und diese Frage haben Sie nicht beantwortet Dreifuss Ruth, conseillère fédérale: Je reconnais, Monsieur Keller Rudolf, que je n'ai pas répondu à votre question en citant un nom de personne. Mais il n'y a pas eu de «schludrigen Umgang». (Hilarité) En ce qui concerne la citation de M. Dörig, elle n'est pas tirée du rapport en question; elle est faite par un haut fonctionnaire et ne correspond pas, encore une fois, à un texte que le Conseil fédéral aurait adopté. En ce qui concerne d'éventuels futurs dépassements de crédits, au stade actuel de la préparation, nous pensons pouvoir de bonne foi donner l'assurance qu'il n'y en aura pas. Begrüssung - Bienvenue Le président: J'ai le plaisir de saluer à la tribune diplomatique une importante délégation de la Côte d'Ivoire, emmenée par Son Excellence M. Kablan Daniel Duncan, Premier ministre. Le chef du gouvernement ivoirien sera reçu tout à l'heure par le président de la Confédération. Nous nous plaignons à relever, Monsieur le Premier Ministre, qu'en 35 ans d'indépendance, la Côte d'Ivoire a connu une stabilité politique enviable. Ne dit-on pas parfois que la Côte d'Ivoire est un peu la Suisse de l'Afrique? Aujourd'hui, de délicats problèmes vous amènent en Suisse. Vous allez, tout à l'heure, rencontrer notre ministre de l'économie publique, M. Delamuraz. Nous vous disons très simplement: bienvenue en Suisse, heureux et fructueux séjour chez nous. (Applaudissements) 95.5053 Frage Gross Andreas Welche Taten nach dem UN-Sozialgipfel? Question Gross Andreas Sommet de Copenhague. Quels effets? Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 Welche Taten gedenkt der Bundesrat den ermutigenden bundesrätlichen Worten am UN-Sozialgipfel von Kopenhagen folgen zu lassen? Wird er dem Parlament neue Vorschläge unterbreiten, um die Schweiz dem UN-Standard von 0,7 Prozent BSP-Anteil für Entwicklungszusammenarbeit anzunähern, oder dem Vorbild Dänemarks folgen und ebenfalls 250 Millionen Franken als weiteren Beitrag zum Schuldenerlass zugunsten der ärmsten Entwicklungsländer zur Verfügung stellen?

Heure des questions 740 N 20 mars 1995 Texte de la question du 20 mars 1995 De quels effets le Conseil fédéral pense-t-il faire suivre les paroles encourageantes qu'il a prononcées au Sommet de Copenhague? Présentera-t-il au Parlement de nouvelles propositions pour que la part du PNB que la Suisse consacre à l'aide au développement se rapproche du 0,7 pour cent convenu au Sommet de Rio, ou suivra-t-il l'exemple du Danemark et fournira-t-il également 250 millions de francs au titre de l'annulation de la dette des pays les plus pauvres? Réponse écrite du Conseil fédéral Consécutivement au

Sommet de Copenhague, le Conseil fédéral prévoit d'examiner avec encore plus de soin les effets et l'efficacité de son aide au développement en matière de lutte contre la pauvreté. L'administration fédérale développera le suivi des travaux effectués au sein de ses différents départements et en collaboration avec les organisations non gouvernementales intéressées. Une première séance relative au suivi de ces travaux est prévue avec celles-ci pour juin prochain. A Copenhague, la Suisse ne s'est pas engagée à augmenter son aide publique au développement, qui est d'ores et déjà dans la moyenne des prestations des autres pays industrialisés (actuellement 0,34 pour cent du PNB). Quant aux remises de dettes, il est bon de rappeler que la Suisse est depuis longtemps un des très rares pays à n'accorder son aide publique que sous forme de dons, ce qui libère nos partenaires de toute dette, et qu'elle a pris des initiatives remarquées pour l'allègement des dettes privées, en application des décisions du Parlement à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération (400 millions de francs au total). 95.5057 Frage Allenspach Krankenversicherung. Prämienermässigung für Nichtraucher Question Allenspach Primes d'assurance-maladie. Abatement pour non-fumeurs Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 Gemäss Presseinformationen soll eine Krankenkasse ein Versicherungsprodukt für Nichtraucher mit Prämienermässigung von 20 Prozent und mehr anbieten. Steht dieses Versicherungsprodukt im Einklang mit dem neuen Krankenversicherungsgesetz, das in der Grundversicherung eine Aufteilung der Versicherten nach Risikogruppen untersagt? Texte de la question du 20 mars 1995 Si j'en crois des informations publiées dans la presse, une caisse-maladie offre aux assurés non-fumeurs un abatement de leur prime de 20 pour cent ou plus. Est-ce compatible avec la nouvelle loi sur l'assurance-maladie, laquelle, dans l'assurance de base, interdit la répartition des assurés en groupes de risques? Réponse écrite du Conseil fédéral L'assureur en question a présenté à l'Ofas un règlement pour une assurance complémentaire qui prévoit une limitation des prestations pour les assurés fumeurs. Ce règlement a été approuvé par l'Ofas en application de la jurisprudence du Tribunal fédéral des assurances qui autorise la suppression de prestations dans les assurances complémentaires. La nouvelle loi sur l'assurance-maladie fait une séparation très nette entre l'assurance sociale obligatoire, dont les prestations sont étendues, et les assurances complémentaires. Elles seront soumises au droit privé (loi fédérale sur le contrat d'assurance et loi sur la surveillance des assurances), ce qui donne encore plus de liberté aux assureurs. 95.5063 Frage Gadiant Besteuerung der AHV-Renten Question Gadiant Rentes AVS. Imposition Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 Gemäss dem neuen Bundesgesetz über die direkte Bundessteuer verabschiedet 1990, in Kraft seit dem 1. Januar 1995 - werden die AHV-Renten neu zu 100 Prozent statt wie bis anhin nur zu 80 Prozent besteuert In den letzten Jahren ist aber die reale Kaufkraft der Renten immer mehr gesunken, und diese neue Besteuerungsregelung belastet angesichts der veränderten Verhältnisse viele Rentnerinnen und Rentner zusätzlich. Ich frage den Bundesrat: 1. Wie beurteilt er angesichts der für viele Rentnerinnen und Rentner heute schwierigen wirtschaftlichen Verhältnisse diese Situation? 2. Welche Massnahmen könnten die Belastung der Rentnerinnen und Rentner mildern, und was gedenkt der Bundesrat diesbezüglich zu unternehmen? Texte de la question du 20 mars 1995 Adoptée en 1990 et entrée en vigueur le 1er janvier de cette année, la nouvelle loi fédérale sur l'impôt fédéral direct impose désormais les rentes AVS à 100 pour cent contre 80 pour cent naguère. Or, le pouvoir d'achat effectif de nombreux retraités ne cesse de diminuer depuis quelques années, la nouvelle disposition ayant encore renforcé la tendance. D'où mes deux questions au Conseil fédéral: 1. Que pense-t-il de la situation et des difficultés économiques auxquelles

nombre de retraités sont confrontés de ce fait? 2. Quelles sont les mesures qui pourraient alléger la charge fiscale pesant sur ces personnes et que compte entreprendre le Conseil fédéral dans ce sens? Réponse écrite du Conseil fédéral Les motifs invoqués pour imposer dorénavant l'intégralité de la rente AVS (garantir en particulier un traitement identique pour tous les genres de revenus) restent les mêmes, quelle que soit la situation économique. Les prestations complémentaires à l'AVS ont été introduites en faveur des rentiers et rentières dont la rente AVS et les autres revenus sont insuffisants. Les prestations complémentaires sont allouées dans tous les cantons. Il n'est dès lors pas nécessaire de prendre d'autres mesures. De plus, il faut souligner que les prestations complémentaires ne sont pas imposables.

20. März 1995 741 Fragestunde 95.5065 Frage Singeisen Rückerobung

verlorengegangener Lebensräume für Kinder Question Singeisen Détérioration du cadre de vie des enfants due à l'urbanisation. Reconquête des espaces perdus Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 Eine neue Studie des Nationalfonds zeigt, wie im Laufe der letzten 30 Jahre die Kinder von unseren Strassen verschwunden sind und dem Motorfahrzeugverkehr Platz machen müssen. Die Angst der Eltern vor Verkehrsunfällen hat sowohl in der Stadt wie auf dem Land ein ausserordentliches Mass angenommen. Die Folgen sind gravierend: Beeinträchtigung der motorischen und sozialen Entwicklung der Kinder und Isolation von jungen Familien. Welche Massnahmen gedenkt der Bundesrat zu ergreifen, um die verlorengegangenen Lebensräume für Kinder wieder zurückzuerobern? Texte de la question du 20 mars 1995 Dans une étude récente, le Fonds national explique que l'augmentation de la circulation au cours des 30 dernières années a eu pour effet de chasser les enfants des rues. Dans les villes autant qu'à la campagne, les parents redoutent plus que jamais l'accident Ce phénomène a des conséquences graves, puisqu'il compromet le développement moteur et social de l'enfant et favorise l'isolement des jeunes ménages. Ma question est la suivante: quelles mesures le Conseil fédéral envisage-t-il de prendre pour que les enfants puissent reprendre possession d'espaces vitaux pour leur évolution?

Réponse écrite du Conseil fédéral Le Conseil fédéral est tout à fait conscient des changements survenus ces dernières décennies en ce qui concerne l'utilisation des routes par les différents usagers. En particulier, la diminution et la détérioration des espaces à disposition des enfants est regrettable. La Confédération, dans la mesure de ses compétences, s'efforce de promouvoir un habitat de qualité pour les familles notamment Dans le cadre des mesures visant à l'encouragement de la construction, elle examine si des facteurs tel un environnement adapté et favorable aux enfants sont respectés. Dans le secteur privé de la construction de logements, les possibilités de la Confédération d'influencer positivement la qualité de vie sont limitées. Elle s'efforce toutefois d'y contribuer de manière indirecte en mettant à disposition des intéressés divers résultats d'enquêtes, des recommandations et autres manuels sur le sujet En matière d'aménagement du territoire, la loi fédérale ne contient que des dispositions-cadres. La mise en oeuvre de ces dispositions et leur exécution reviennent aux cantons et aux communes respectivement, qui doivent ainsi édicter les prescriptions de détail. L'aspect de la sécurité des enfants dans la circulation routière était un des motifs pour lesquels le Conseil fédéral a proposé une modification de la loi fédérale sur les amendes d'ordre infligées aux usagers de la route, notamment à l'intérieur des localités. Des mesures telles que la limitation de la circulation dans les quartiers, par exemple, sont par contre du ressort des cantons et des communes. 95.5071 Frage Gonseth Aufweichung der Basler Konvention über das Exportverbot von Sonderabfällen? Question Gonseth Convention de Baie sur le contrôle

des mouvements transfrontières de déchets dangereux. Vers un assouplissement? Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 Im März 1994 beschlossen die Vertragsstaaten der Konvention, dass ab 1998 kein Sondermüll durch die Mitgliedstaaten mehr zur Wiederverwertung in Schwellen- und Entwicklungsländer exportiert werden dürfe. Denn für die Wiederaufbereitung giftiger Abfälle ist hochwertige Technologie notwendig, welche sich die Entwicklungsländer nicht leisten können. Somit bestünde die Gefahr, dass Sondermüll weiter in Deponien abgelagert würde. Laut Zeitungsberichten unterstützt die Schweiz nun eine angestrebte Lockerung dieser Konvention. Der Bundesrat ist gebeten, folgende Fragen zu beantworten: 1. Stimmt es, dass der Bundesrat die Aufweichung der Konvention unterstützt? 2. Wenn ja, mit welchen Massnahmen soll die Gefahr von ökologisch bedenklichen Deponien verhindert werden? Texte de la question du 20 mars 1995 En mars 1994, les Etats signataires de la convention susmentionnée avaient décidé d'interdire à partir de 1998 l'exportation de déchets dangereux vers des pays en voie de développement ou nouvellement industrialisés. En effet, le recyclage de déchets toxiques requiert une technologie avancée que les pays en voie de développement ne peuvent se permettre, de sorte que les déchets dangereux risqueraient d'y être de nouveau relégués dans des décharges. Il ressort d'informations parues dans les journaux que la Suisse soutient à présent des efforts visant à assouplir la convention. Le Conseil fédéral est prié de répondre aux questions suivantes: 1. Est-il exact qu'il est favorable à l'assouplissement de la convention? 2. Dans l'affirmative, comment entend-il prévenir le risque de voir se constituer des décharges de déchets nuisibles à l'environnement? Réponse écrite du Conseil fédéral La Suisse a ratifié la Convention de Baie en 1990 et il n'est pas envisagé d'assouplir celle-ci. Depuis que les dispositions sur les déchets spéciaux existent, la Suisse n'a plus autorisé aucune exportation vers les pays en voie de développement et elle a, par ailleurs, soutenu la décision adoptée en mars 1994 par la conférence des parties contractantes. Cette décision prévoit que les pays membres de l'OCDE ne devront plus exporter de déchets spéciaux à destination de pays non membres à partir de 1998. Ce qui ne représente aucun changement pour la Suisse, étant donné sa pratique actuelle. Le Danemark et quelques autres pays ont maintenant proposé à la mi-mars - dans le cadre de l'atelier des parties contractantes à Dakar - d'intégrer ladite décision dans le texte de la Convention de Baie. Mais il en résulte pour plusieurs pays industrialisés, qui n'ont pas encore ratifié cette convention, davantage de problèmes pour la ratification. Afin de permettre rapidement à autant de pays que possible de la ratifier et de la mettre en oeuvre, la Suisse observe une position plus nuancée en ce qui concerne l'exportation vers les pays non membres de l'OCDE, des déchets provenant de l'OCDE, dont l'élimination ne pose pas problème et qui sont destinés à être valorisés. Ainsi, par exemple, certains types de déchets de métaux non ferreux pourraient être exclus de l'interdiction d'ex-

Heure des questions 742 N 20 mars 1995 porter, s'ils peuvent être valorisés en ménageant l'environnement Cela ne signifie pas un assouplissement de la Convention de Baie, mais permet une mise en oeuvre plus aisée de la décision mentionnée ci-dessus. 95.5076 Frage Hegetschweiler Mietpreiserhebung des Bundesamtes für Statistik Question Hegetschweiler Office fédéral de la statistique. Enquête sur les loyers Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 Die vorher halbjährliche Mietpreiserhebung des Bundesamtes für Statistik (BfS) wurde letztmals im Frühjahr 1993 durchgeführt Seit diesem Zeitpunkt liegen keine amtlichen Daten zur Mietpreisentwicklung der einzelnen Wohnungskategorien mehr vor. Es stellen sich folgende Fragen: 1. Teilt das Eidgenössische Departement des Innern, speziell das BfS, die Meinung, dass seit Anfang 1993 - oder schon vorher - im

Wohnungsmarkt eine spürbare Entspannung eingetreten ist und die Wirkung von Marktkräften heute aufgrund von aktuellem Datenmaterial mit grosser Wahrscheinlichkeit zu anderen Schlüssen führen müsste, als es Anfang der neunziger Jahre anhand der damals zur Verfügung stehenden Angaben der Fall war? 2. Wie gedenkt das Eidgenössische Departement des Innern sicherzustellen, dass in einem derart sensiblen Bereich wie dem Wohnen weiterhin aktuelle Daten zur Verfügung stehen? 3. Müsste nicht die vorher halbjährlich erhobene, umfassende Strukturhebung mindestens weiterhin jährlich durchgeführt werden, statt wie vorgesehen nur noch im Zwei- oder Dreijahresrhythmus? Texte de la question du 20 mars 1995 La dernière enquête sur les loyers de l'Office fédéral de la statistique (OFS), autrefois semestrielle, remonte au printemps 1993. Depuis cette date, nous ne disposons plus de chiffres officiels concernant l'évolution des loyers des différentes catégories de logements. Je pose donc au Conseil fédéral les questions suivantes: 1. Le Département fédéral de l'intérieur, et tout particulièrement l'OFS, pense-t-il qu'une détente sensible du marché du logement soit perceptible depuis le début de 1993 et peut-être même avant? Pense-t-il également que, sur la base des informations dont nous disposons aujourd'hui nous devions probablement tirer d'autres conclusions sur l'effet de l'offre et de la demande que celles qui s'imposaient au début des années nonante, sur la base des données alors en notre possession? 2. Comment le Département fédéral de l'intérieur entend-il assurer que nous disposions toujours d'informations à jour dans un domaine aussi sensible que celui du logement? 3. Ne vaudrait-il pas mieux mener cette enquête structurelle, autrefois semestrielle, au moins une fois par année, au lieu d'une fois tous les deux ou trois ans comme prévu? Réponse écrite du Conseil fédéral Parallèlement à la baisse des taux hypothécaires, l'évolution des loyers s'est stabilisée peu à peu. L'enquête trimestrielle sur les loyers qui est réalisée pour l'indice suisse des prix à la consommation le montre clairement. Dans le cadre de cette enquête, on collecte aussi des données structurelles sur les grandes villes. Il n'est toutefois pas possible de procéder à une ventilation régionale plus poussée. Le Conseil fédéral est également d'avis qu'il serait utile et souhaitable de relever les données structurelles essentielles des loyers chaque année. Mais sachant que les structures des loyers ne risquent guère de se transformer à court terme, nous sommes persuadés qu'une périodicité bisannuelle permettra de répondre aux besoins d'information. Par ailleurs, une telle enquête est volumineuse et elle requiert des ressources matérielles et humaines importantes. C'est donc à partir de mai 1996 que l'Office fédéral de la statistique poursuivra les relevés portant sur la structure des loyers sous une forme améliorée et à un rythme bisannuel. 95.5078 Frage Jori Gutachtertätigkeit des Präsidenten der Eidgenössischen Kommission für Denkmalpflege Question Jori Commission fédérale des monuments historiques. Mandat d'expert confié au président Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 Seit 1991 ist auf dem Pilatusgipfel eine Beleuchtungsanlage in Betrieb, die vorerst ohne Baubewilligungsgesuch erstellt wurde. Die nachträglich erteilte Bewilligung wurde vom Schweizer Heimatschutz beim Bundesgericht angefochten. Als Privatgutachter der Pilatusbeleuchter (Pilatusbahn-Gesellschaft) tritt der Präsident der Eidgenössischen Kommission für Denkmalpflege auf. Ohne in das hängige Verfahren eingreifen zu wollen, stellt sich schon heute die politische Frage des Ausstandes. Erachtet es der Bundesrat politisch als tragbar, dass sich ein hoher Funktionär, der sich mit baulichen Denkmalobjekten beschäftigt, mit der Annahme eines Gutachterauftrages in ein Verfahren einmisch, das ein Objekt von nationaler Bedeutung (Pilatus im Bundesinventar schützenswerter Landschaften von nationaler Bedeutung) zum Inhalt hat? Texte de la question du 20 mars 1995 Une installation d'éclairage a été placée sans autorisation au

sommet du mont Piiate en 1991. L'autorisation accordée par la suite a fait l'objet d'un recours déposé au Tribunal fédéral par la Ligue suisse du patrimoine national. Le président de la Commission fédérale des monuments historiques a accepté, à titre privé, de servir d'expert de la société qui exploite le chemin de fer du mont Piiate et qui a fait construire l'installation. Sans avoir à intervenir dans la procédure en suspens, on doit se demander si, du point de vue politique, un désistement de l'intéressé ne devrait pas être envisagé. Le Conseil fédéral considère-t-il qu'il est politiquement tolérable qu'un haut fonctionnaire qui s'occupe de monuments historiques intervienne, en acceptant un mandat d'expert, dans une procédure qui a trait à un objet tel que le mont Piiate, qui figure dans l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale? Réponse écrite du Conseil fédéral Le président de la Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) a établi une expertise sur des questions juridiques liées à l'installation d'illuminations au sommet du mont Piiate. Il a fait cette expertise en tant que directeur d'un bureau privé d'expertises dans le secteur des monuments historiques; il n'est en effet engagé qu'à temps partiel comme président de la CFMH. Le sujet de l'illumination du mont Piiate ne concerne pas le domaine des monuments historiques, mais relève du domaine de la protection des sites et du paysage. Le président de la CFMH a donc engagé sa propre responsabilité, et il lui appartient de veiller à ce que de telles expertises n'entachent pas sa crédibilité de président d'une commission fédérale.

20. März 1995 N 743 Fragestunde 95.5081 Frage Bugnon Krankenversicherung. Zulassung von Psychomotorik-Therapeuten Question Bugnon Assurance-maladie. Admission des thérapeutes de la psychomotricité Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 Die Ausführungsbestimmungen zur Krankenversicherung sind sehr vielen direkt und weniger direkt betroffenen Organisationen vorgelegt worden. Die Schweizerische Vereinigung der Psychomotorik-Therapeuten und -Therapeutinnen ist jedoch nicht berücksichtigt worden, obwohl sie seit 1990 mit dem BSV laufend über die endliche Zulassung als anerkannter Beruf im Sinne der «Verordnung VI über die Krankenversicherung (des Eidgenössischen Departementes des Innern) betreffend die Zulassung von medizinischen Hilfspersonen zur Betätigung für die Krankenversicherung» verhandelt Dieser Beruf sieht sich heute vor folgendes Problem gestellt: Einerseits nimmt die Nachfrage nach Behandlung gewaltig zu, andererseits sind die Modalitäten der Kostenübernahme nicht gesichert Gedenkt der Bundesrat, anlässlich der gegenwärtigen Revision, die Zulassung der Psychomotorik-Therapeuten im Rahmen des KVG gutzuheissen? Texte de la question du 20 mars 1995 Le projet de révision de la loi sur l'assurance-maladie a été diffusé auprès de très nombreuses organisations concernées de près ou de loin. Alors que l'Association suisse de psychomotricité est en cours de tractations suivies auprès de l'Ofas depuis 1990 pour enfin être admise comme profession reconnue au sens de l'ordonnance VI du Département fédéral de l'intérieur concernant l'autorisation donnée au personnel paramédical de pratiquer à la charge de l'assurance-maladie, force est de constater qu'elle n'a pas été consultée. Or, cette profession se trouve aujourd'hui confrontée au problème suivant: d'un côté les demandes de traitements affluent et de l'autre les modalités de prise en charge ne sont pas assurées. Le Conseil fédéral pense-t-il saisir l'opportunité de la révision actuelle pour accepter l'admission des thérapeutes de la psychomotricité au sein de la LAMal? Réponse écrite du Conseil fédéral Comme vous l'avez justement constaté, la profession de thérapeute de la psychomotricité n'est pas mentionnée dans le projet d'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal). En effet, celui-ci ne mentionne que les fournisseurs de prestations qui travaillent déjà maintenant pour l'assurance-maladie, ainsi que ceux dont la

reconnaissance a déjà fait l'objet d'un examen complet Tel n'est pas le cas des thérapeutes de la psychomotricité. La procédure est en cours et sera poursuivie. Si cette profession ne figure pas dans l'ordonnance qui entrera en vigueur au 1er janvier 1996, il ne faut pas en déduire que la porte est définitivement fermée. Une décision, basée sur un examen approfondi, pourra être prise ultérieurement et alors figurer dans l'ordonnance. 95.5048 Frage Engler Volksentscheid und Weissweinaliberalisierung Question Engler Décision populaire et ouverture du marché des vins blancs Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 Seit dem Volksentscheid vom 1. April 1990 gegen die Weinkontingentierung (Rebbaubeschluss) ist die Liberalisierung beim Weisswein noch immer hängig. Am 20. Dezember 1994 hat das EVD einen zaghaften Vorschlag in die Vernehmlassung geschickt

1. Welchen Wert misst der Bundesrat der jüngsten Vernehmlassung des Volkes anlässlich der Abstimmung vom 12. März 1995 zu? 2. Hatte die zögerliche Haltung des Bundesrates bei der Liberalisierung des Weissweines einen Einfluss auf das Abstimmungsergebnis? Texfe de la question du 20 mars 1995 Depuis la décision populaire du 1er avril 1990 contre le contingentement des vins (arrêté sur la viticulture), la question de la libéralisation du marché des vins blancs n'a pas encore été réglée. Le 20 décembre 1994, le DFEP a soumis une proposition timorée à une procédure de consultation. 1. Quelle valeur le Conseil fédéral accorde-t-il à l'avis émis tout récemment par le peuple lors de la votation du 12 mars 1995? 2. Les hésitations du Conseil fédéral en ce qui concerne l'ouverture du marché des vins blancs ont-elles eu une influence sur le résultat du scrutin? Réponse écrite du Conseil fédéral Dans sa réponse à la motion Engler du 5 octobre 1990 (Contingentement du vin), le Conseil fédéral a proposé de tarifier au plus tard jusqu'en 1995 l'ensemble des importations de vin. Entre temps, le régime d'importation du vin rouge en fûts a été tarifé le 1er janvier 1992 et pour le vin rouge en bouteilles le 1er janvier 1994 (contingent tarifaire global de 1 620 000 hectolitres pour le vin rouge en fûts et en bouteilles). Le nouveau régime d'importation du vin blanc en fûts et en bouteilles doit être appliqué en même temps que l'entrée en vigueur des Accords du Gatt, c'est-à-dire vraisemblablement le 1er juillet ou le 1er août 1995. Pour le Conseil fédéral, les résultats de la votation du 12 mars 1995 ne mettent pas en cause les réformes entamées avec la publication du 7e rapport sur l'agriculture. Le peuple a cependant manifesté sa volonté de les voir se réaliser plus vite et plus complètement La libéralisation des importations de vins blancs n'a toutefois pas été le thème central lors de la campagne qui a précédé ces votations et n'a donc pas eu une influence notable sur ces dernières.

Heure des questions 744 N 20 mars 1995 95.5064 Frage Weder Hansjürg Rinderwahnsinn auch beim Menschen? Question Weder Hansjürg Vaches folles. Contamination possible de l'homme? Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 Nach England weist die Schweiz die meisten Fälle von Rinderwahnsinn auf. Die Tendenz ist weiter ansteigend. Die Infektion wird durch die Fütterung von Fleisch- und Knochenmehl an Wiederkäuer hervorgerufen. Obwohl nicht bewiesen ist, dass kontaminiertes Rindfleisch die tödliche Erkrankung beim Menschen auslösen kann, weisen alle Indizien darauf hin, dass es sie gibt Ich frage den Bundesrat: 1. Wie kann das Risiko für die Konsumenten gemindert werden? 2. Wie wird der von der «Fleisch-Mafia» gesteuerte Futtermittelschwarzmarkt überwacht, und wie kann er unterbunden werden? 3. Ist der Bundesrat bereit, drastische Strafen denjenigen aufzuerlegen, die die Gesundheit von Menschen und Tieren in frevelhafterweise aufs Spiel setzen? Texte de la question du 20 mars 1995 La Suisse enregistre le plus grand nombre de cas de vaches folles après l'Angleterre. La tendance est de nouveau à la hausse. Les ruminants sont contaminés par l'ingestion de farines de viande et d'os. Bien qu'il ne soit

pas scientifiquement prouvé que de la viande de boeuf infectée peut donner à l'homme cette maladie mortelle, tous les indices montrent que le risque existe. 1. Comment ce risque peut-il être réduit? 2. Que fait-on pour surveiller le marché noir des denrées fourragères, dirigé par une «mafia de la viande», et que faut-il faire pour l'éliminer? 3. Le Conseil fédéral est-il prêt à punir sévèrement ceux qui mettent en jeu d'une manière criminelle la santé des hommes et des animaux? Réponse écrite du Conseil fédéral

Le nom habituel de la «maladie des vaches folles» est l'«encéphalopathie spongiforme bovine (ESB)». On dénombre jusqu'à présent 1000 fois moins de cas d'ESB en Suisse qu'en Angleterre (134 cas contre 140 000). En 1994, le nombre de cas d'ESB a diminué en Angleterre de près de 30 pour cent. On s'attend à une diminution sensible des cas en Suisse à partir de l'année prochaine. Quant aux trois questions posées: 1. Il n'existe pour l'heure aucune preuve d'un risque de transmission de la maladie à l'homme. Les mesures prises en Suisse en novembre 1990 permettent d'exclure tout risque envisageable pour l'homme. Suivant ces mesures, il est notamment interdit de mettre dans le commerce, comme denrées alimentaires, certains organes de bovins âgés de plus de six mois. 2. Le Conseil fédéral n'a pas connaissance d'une «mafia de la viande». L'affouragement de farines de viande à des ruminants est interdite depuis novembre 1990. Comme l'ont montré les contrôles de la Station fédérale de recherches de Grangeneuve, cette interdiction est respectée. 3. Les infractions qui pourraient survenir en rapport avec l'ESB relèvent, pour la plupart, de la compétence pénale des cantons et non de celle de la Confédération. Le Conseil fédéral est convaincu que les mesures immédiates et la coordination avec les instances cantonales et fédérales concernées ont constitué une réaction à la fois judicieuse et adaptée face à la menace de l'ESB. D'autres mesures ne s'imposent pas.

95.5043 Frage Wlck Radioaktives Material. Kontrollen Question Wick Substances radioactives. Contrôle Wortlaut der Frage vom 20. März 1995 Immer wieder taucht spaltbares Material, darunter sogar waffenfähiges Plutonium, aus dem Gebiet der ehemaligen Sowjetunion auf. Dort entspricht offensichtlich die Kontrolle über dieses gefährliche Material nicht dem, was zum Schutze der Menschheit vor nuklearem Terrorismus erforderlich wäre. Ich bitte deshalb den Bundesrat um die Beantwortung folgender Fragen: 1. Welches sind die internationalen Verpflichtungen in diesem Bereich, insbesondere denke ich dabei an den Atomsperrvertrag? 2. Wie wird die Einhaltung solcher Verpflichtungen kontrolliert? 3. Erachtet es der Bundesrat als nötig, dass diese Kontrollen verbessert respektive verschärft werden? Texte de la question du 20 mars 1995 Régulièrement, on apprend que des matières fissiles provenant de l'ex-Union soviétique, parfois même du plutonium, un métal qui peut être utilisé pour la fabrication d'armes, ont été saisies. De toute évidence, le contrôle de ces matières dangereuses n'est pas fait selon les règles qu'imposerait la nécessité de protéger l'humanité contre le «terrorisme nucléaire». Je prie donc le Conseil fédéral de répondre aux questions suivantes: 1. Quels engagements internationaux ont été pris dans ce domaine - et je pense en particulier au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires? 2. Quels contrôles opère-t-on afin de s'assurer que ces engagements sont respectés? 3. Le Conseil fédéral juge-t-il nécessaire d'améliorer ou de renforcer ces contrôles? Schriftliche Antwort des Bundesrates

1. Der Vertrag über die Nichtverbreitung von Kernwaffen (Atomsperrvertrag) verpflichtet alle Vertragsparteien u. a. dazu, «besonderes spaltbares Material» einem Nichtkernwaffenstaat nur weiterzugeben, wenn es dort «Sicherungsmaßnahmen» unterliegt Die Internationale Atomenergie-Organisation (IAEO) hat zudem schon 1977 Richtlinien für den physischen Schutz von Kernmaterial publiziert 2. Die IAEO überprüft im Rahmen des Atomsperrvertrages die friedliche Verwendung des

Spaltmaterials. Die Richtlinien von 1977 sind rechtlich unverbindlich, und die IAEA hat kein Mandat, ihre Einhaltung zu überprüfen. 3. Aufgrund der Ereignisse der letzten Jahre haben die zuständigen Schweizer Behörden gewisse zusätzliche Massnahmen bei den Grenzkontrollen und an den Flughäfen veranlasst. In Verdachtsfällen wird mit Priorität ermittelt, auch wenn solche Untersuchungen des öfters sehr aufwendig und personalintensiv sind. Die Schweiz setzt sich ausserdem dafür ein, dass auch in Kernwaffenstaaten Spaltmaterial den Kontrollen der friedlichen Verwendung durch die IAEA unterstellt wird. Weitere Massnahmen auf nationaler Ebene drängen sich vorläufig nicht auf.

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Fragestunde Heure des questions In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1995 Année Anno Band II Volume Volume Session Frühjahrssession Session Session de printemps Sessione Sessione primaverile Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 11 Séance Seduta Geschäftsnummer --- Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 20.03.1995 - 14:30 Date Data Seite 723-744 Page Pagina Ref. No 20 025 449 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.